

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 21/09/2023
Reçu en préfecture le 21/09/2023
Publié le 
ID : 080-218006609-20230831-DEL_03_310823B-DE

Séance du 31 août 2023

Délib. n° 03/310823bis

L'An deux mil vingt trois, le trente et un août à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent(s) : 6

Pouvoir(s) : 4

Date de convocation :

25/08/2023

Secrétaire de séance :

Mme GRIFFON Brigitte

Etaient présents :

| | | |
|------------------|----------------------|----------------------|
| Mr BELLARD Joël | Mr LABRUYERE Renaud | Mr LEPOIX Pierre |
| Mr BURLAT Julien | Mme GRIFFON Brigitte | Mme GRIMAUX Brigitte |

Absent(s) excusé(s) : Mr BIGOT Arnaud, Mr DEVAUX Maxime, Mme SZAREK France, Mme LECAT Vanessa

Pouvoir(s) : Mr BIGOT Arnaud à Mr LEPOIX Pierre
Mr DEVAUX Maxime à Mr LABRUYERE Renaud
Mme SZAREK France à Mme GRIMAUX Brigitte
Mme LECAT Vanessa à Mr BURLAT Julien

**Demande de subvention au titre du Fonds Vert
Travaux d'isolation des classes de maternelle**

Le Maire expose au conseil municipal le projet de travaux d'isolation des classes de maternelle,

Pour un montant estimé à 25 879,50 € HT, et correspondant aux devis présentés suivants :

| | |
|--|------------|
| - Isolation classe 1 murs et plafond : | 8 280,32 € |
| - Isolation classe 2 murs et plafond : | 7 939,80 € |
| - Isolation dortoir murs et plafond : | 4 367,58 € |
| - Isolation comble par soufflage : | 1 839,00 € |
| - Robinets thermostatiques : | 1 900,80 € |
| - Peinture : | 859,00 € |
| - M.O. en régie : | 693,00 € |

Le financement se détaillerait de la manière suivante :

| | |
|--|-------------|
| - Aide de 80 % du Fonds vert : | 20 703,60 € |
| - Part revenant à la commune (fonds propres) : | 10 213,20 € |
| (Dont TVA : 5 037,30 €) | |

Les travaux de peinture seront effectués par deux employés communaux à raison de 693 € pour 28 heures de travail chacun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'adopter le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention au titre du Fonds Vert.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

